



DIRECTION EAU
ET ASSAINISSEMENT
DOUR HA
YAC'HUSSAT

Lannion-Trégor Communauté
02 96 05 60 90

Espace administratif
de Kermaria

11, boulevard Louis Guilloux
22300 Lannion

www.lannion-tregor.com



Eau potable

L'ESSENTIEL DU RÉGLEMENT

DU SERVICE D'EAU POTABLE
EN 5 POINTS

Dour mat da evañ

AR 5 POENT PENNAÑ
EUS REOLENNOÙ

AR SERVIJ DOUR
MAT DA EVAÑ

Janvier 2020



1 VOTRE CONTRAT

Vous pouvez souscrire et résilier votre contrat par téléphone, courrier, internet ou en vous rendant dans les locaux de la Régie au 11 Bd Louis Guilloux à Lannion. Le paiement de votre première facture confirme votre acceptation du règlement du service des eaux et vaut accusé de réception de celui-ci.



2 LES TARIFS

Les prix du service (abonnement et m³ d'eau) sont fixés par Lannion-Trégor Communauté. Les taxes et redevances sont déterminées par la loi ou les organismes publics auxquels elles sont destinées.



4 LE COMPTEUR

Le compteur permet de mesurer votre consommation d'eau. Vous en avez la garde, vous devez le protéger contre le gel (gaine isolante en intérieur et calfeutrage avec des plaques de polystyrène en extérieur) et les chocs. Vous ne devez ni en modifier l'emplacement ni en briser les plombs ou cachets.



Document complet
accessible sur
www.lannion-tregor.com
et à l'accueil du service



3 VOTRE FACTURE

Votre facture est établie sur la base des m³ d'eau consommés et comprend un abonnement. Le relevé de votre consommation d'eau est effectué au moins une fois par an. Si durant deux périodes consécutives, le relevé de la consommation n'a pu être effectué, vous devez permettre la lecture du compteur par le service des eaux.



5 LA SÉCURITÉ SANITAIRE

Les installations privées ne doivent pas porter atteinte à la qualité sanitaire de l'eau du réseau public, en particulier par un phénomène de retour d'eau. Si les installations comportent un réseau privé, un puits ou des installations de réutilisation des eaux de pluie, ils ne doivent en aucun cas communiquer avec le réseau public d'eau potable.